

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1729)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 9

Après l'alinéa 14, insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :

"c) Au quatrième alinéa, les mots : "alinéas précédents" sont remplacés par les mots : "deuxième et troisième alinéa"."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.